



Castillon-la-Bataille

Mairie

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET-FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Joanna BERTIN, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

**Etaient absents excusés** :. Jean-Pierre DORIAN a donné procuration à Christine JOUANNO, Josette DANIEL a donné procuration à Fernand ESCALIER.

*Le scrutin a eu lieu, M. Quentin CHIQUET-FERCHAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Sur demande de M le Maire le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Pierre BECHADERGUE, ancien élu décédé le 28 décembre 2020.

M le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **DECISIONS :**

#### **N°D20-11-27 Exercice du droit de préemption urbain – achat d'une parcelle AC201 28 rue Perrinot**

M le Maire précise que la commune a préempté une maison en ruine, qui a été squattée et servait de dépôt d'ordure. Il ajoute que le bâtiment sera déconstruit pour en faire un parking.

**N°D20-11-28 Exercice du droit de préemption urbain – achat d’une parcelle AH 348 rue Montesquieu**

M le Maire signale que le terrain sera vendu à la Communauté de Communes de Castillon Pujols pour agrandir la surface du Centre de Loisirs. Il précise que la commune sera remboursée à l’euro près.

**N°D20-11-29 Demande d’une subvention au titre de la dotation de soutien à l’investissement local pour le financement des travaux de remplacement du sol du préau de l’école élémentaire**

**N°D20-11-30 Choix d’une assistance à maîtrise d’œuvre pour l’analyse stratégique et prospective de l’organisation et du fonctionnement de « l’association 1453 » productrice du spectacle de la Bataille**

**N°D20-12-31 Suppression de la régie de recettes de la cantine scolaire**

**N°D20-12-32 Suppression de la régie de recettes de la garderie municipale**

**N°D20-12-33 Suppression de la régie de recettes des transports scolaires**

**DELIBERATIONS :**

**N°L21-01/01-01/FI Approbation du compte de gestion 2020**

M le Maire propose d’accepter le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve par 21 voix pour, 2 abstentions, le compte de gestion 2020.**

**N°L21-01/01-02/FI Approbation du compte administratif 2020**

M le Maire signale que l’exécution du budget fait apparaître un taux de réalisation des dépenses d’investissement satisfaisant. Il remarque que les reports en dépenses sur l’exercice 2021 se limitent à 143.455€. Il remercie les élus qui conduisent les projets de la commune et les services municipaux. M le Maire se retire de la salle de réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal élit M Jean Claude DUCOUSSO pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif. M Jean Claude DUCOUSSO propose d’adopter le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 2 abstentions, le Conseil Municipal  
Approuve le Compte Administratif 2020.**

**N°L21-01/01-03/FI Affectation des résultats**

M. le Maire présente les résultats de l’exercice 2020. Il propose d’affecter 479.859,05€ en réserve de la section d’investissement sur l’exercice 2021 et de reporter 250.000€ d’excédent sur la section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, avec 21 voix pour et 2 abstentions, d'affecter les résultats de la gestion budgétaire 2020 selon la répartition indiquée.**

- **D'affecter 479 859,05€ en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2021.**
- **De reporter 250.000€ d'excédent sur l'exercice 2021.**

### **N°L21-01/01-04/FI Vote du budget primitif 2021**

M le Maire indique que les taux de fiscalité ne sont pas soumis au vote lors de cette séance. Il présentera lors d'une prochaine réunion, à l'occasion du vote des taux de fiscalité, une étude sur la fiscalité pratiquée dans les communes comparables à Castillon la Bataille et sur l'impact de la suppression de la taxe d'habitation.

M le Maire présente le projet de budget primitif 2021.

Mme Patricia COURANJOU remarque que le compte « 6226 – Honoraires » voit son montant multiplié par cinq par rapport au budget précédent, de 27740€ à 128120€.

M le Maire précise qu'il s'agit d'études nouvelles portant sur les orientations stratégiques de la commune, et que ces dépenses nouvelles seront abondamment subventionnées :

Animation « Habitat des Possibles »: 22.000€

Assistance à Maitrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place d'une concession d'aménagement : 43.245€ (et recettes: 18.000€)

Mon Centre Bourg a un incroyable commerce: 24.000€ (et recettes: 16.000€)

Analyse stratégique « Castillon 1453»: 23.220€ (recettes: 18.576€)

Mme Patricia COURANJOU demande si l'analyse stratégique portant sur le spectacle de la Bataille de Castillon est maintenue dans un contexte d'interdiction des spectacles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. M le Maire assure que lui-même ainsi que le Président de l'association souhaitent maintenir l'étude qui offrira l'opportunité d'innover dans un contexte difficile. En partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, il s'agit aussi de réinterroger le modèle économique et l'organisation de la Bataille de Castillon pour préparer la sortie de l'ère COVID. Mme COURANJOU précise qu'il faudra aussi prendre en compte dans cette étude les changements de comportements de consommation après la période du COVID.

Mme Patricia COURANJOU remarque que l'imputation budgétaire prévue pour le versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'établit à 55.000€ et demande s'il ne serait pas opportun de prévoir une augmentation de cette subvention dans un contexte social difficile. M le Maire réponds que la situation financière du CCAS permet de limiter cette prévision qui pourra néanmoins être revue à la hausse en cas de besoin. M le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut décider en cours d'année de réaffecter les crédits dans une décision modificative.

Mme Patricia COURANJOU demande s'il est possible d'augmenter les crédits de la ligne « 6574 – subventions aux associations » compte tenu de la situation COVID et des difficultés financières que cela engendre. M le Maire répond que les enveloppes peuvent être modifiées par délibération lorsque des besoins se manifestent. Il ajoute qu'en 2020 la ville a répondu en mobilisant des partenaires extérieurs, et remercie le Département de la Gironde qui venu au secours des associations employeuses en particulier.

Mme Patricia COURANJOU remarque que le projet de budget 2021 fait apparaître une diminution de la part relative des agents titulaires dans la masse salariale au profit de la part des agents contractuels, ainsi qu'une baisse des formations. M le Maire précise que le recours à des agents contractuels permet de trouver certaines compétences pour des missions communales particulières, comme par exemple un manager commerce. L'embauche de personnes en CDD ne traduit donc nullement une précarisation de l'emploi dans la collectivité mais la montée en puissance de l'ingénierie, avec le recrutement d'experts, dans le cadre de la revitalisation du centre Bourg. Monsieur le Maire ajoute que ces postes sont souvent financés significativement par les autres partenaires (Etat, Région, Département, Banque des territoires...). Il indique que cela modifie effectivement la structure entre titulaires et non titulaires.

Mme Patricia COURANJOU remarque que le compte « 6232 – Fêtes et cérémonies » apparaît en hausse de 23,5% et que le compte « 6531 indemnités des élus » apparaît en forte augmentation, de 45000€ à 92000€. Elle rappelle qu'elle est déjà intervenue pour désapprouver l'augmentation des indemnités des élus adoptée par délibération lors d'une précédente réunion et qu'elle a proposé une répartition différente de ces indemnités.

M le Maire signale que l'augmentation du compte « 6232- Fêtes et cérémonies » est induite par de nouvelles animations et événements qui seront présentés en 2021.

Mme Patricia COURANJOU signale que les crédits consacrés à l'aménagement du terrain Lach figurent dans le document budgétaire au compte 2111 et devraient figurer au compte 212.. .

M le Maire indique que le document budgétaire sera modifié pour tenir compte de cette remarque et que les crédits figureront désormais au compte 2128.

Mme Patricia COURANJOU demande pour quelle raison 50.000€ figurent au compte « 2182- Matériel de transport ». M le Maire indique qu'il s'agit d'une prévision budgétaire pour acheter un camion en dotation des Services Techniques en remplacement d'un matériel obsolète. Il signale que la commune a été victime du vol d'un autre camion, plus récent, et qu'il conviendra certainement d'alimenter cette imputation de crédits supplémentaires pour le remplacement de ce camion volé. M Jean Claude DUCOUSSO précise que le nouveau camion devrait être de couleur blanche, d'un poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes et doté d'un plateau basculant.

M Jean Luc BELLEINGUER demande s'il existe un plan pluriannuel sur lequel s'appuie le budget. M le Maire indique que l'année prochaine une prévision pluriannuelle sera présentée dans le cadre de la programmation des opérations de renouvellement urbain. Ce plan comportera des éléments sur la mise en calendrier et la soutenabilité budgétaire du projet de revitalisation du centre bourg.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec 21 voix pour et 02 voix le budget primitif 2021**

**-N°L21-01/01-05/RH Création au tableau des effectifs de 2 postes à temps complet**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création au tableau des effectifs de la commune de :**

- **1 poste d'Adjoint du Patrimoine à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**

- 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Lesdits postes sont créés pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2021
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

**-N°L21-01/01-06/RH Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire activité et création emploi non permanent pour besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
  - o La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique (grade) pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 17h30 ;
  - o La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine (grade) pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet ;
  - o L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
  - o Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 25 janvier 2021.

**-N°L21-01/01-07/RH Postes de service civique**

M le Maire rappelle que le service civique volontaire est destiné à valoriser l'engagement de jeunes volontaires.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :**

**D'accueillir des jeunes en service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne,**

**De participer financièrement à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide en espèces de 107,58€ par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle de 473,04€ financée par l'Etat et versée par l'Agence du Service Civique.**

**-N°L21-01/01-08/FI Nomination des représentants des collectivités membres de l'agence France Locale**

M le Maire propose de désigner comme représentant titulaire :

- M. Jacques BREILLAT

Et comme représentant suppléant :

- M. Jean-Claude DUCOUSSO

**Vu l'exposé des motifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de désigner Jacques BREILLAT en tant que représentant titulaire de la ville de Castillon la Bataille, et Jean-Claude DUCOUSSO, en tant que représentant suppléant de la ville de Castillon la Bataille, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;
- d'autoriser le représentant titulaire de la ville de Castillon la Bataille ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser le Maire de Castillon la Bataille à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **-N°L21-01/01-09/AG Etudes de faisabilité**

M le Maire signale que la ville pourrait se porter acquéreuse du local anciennement occupé par le supermarché « Leader Price » situé 119 rue Michel Montaigne. Il indique que ce local est susceptible d'accueillir deux types d'activités d'intérêt public :

- L'entreprise à but d'emploi préfigurée par l'association Casti'Lab dans le cadre du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour ses activités de conciergerie de ville, de conception en tissu recyclé, de fabrication de mobilier en palettes recyclées, de cuisine.
- La création d'un nouveau centre technique municipal.

Mme Patricia COURANJOU demande concernant TZCLD si une étude de l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle (AFPA) est suffisante pour envisager de monter une structure et si le projet possède une viabilité économique. Elle ajoute que les activités proposées entrent en concurrence avec ce qui existe déjà en dehors du concierge de ville.

Mme Patricia COURANJOU estime également que la création d'un nouveau centre technique municipal constitue une bonne idée.

M Jean Luc BELLEINGUER signale que dans d'autres structures comparables les activités de recyclage de tissus et de construction de mobilier en palettes ont tendances à disparaître à cause de l'arrivée sur le marché d'acteurs privés concurrentiels.

Sur TZCLD, M le Maire rappelle que les personnes éligibles à l'action « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » résident exclusivement à Castillon la Bataille et que la ville travaille sur ce projet depuis plusieurs années. Le vote récent de la Loi permettant l'extension de l'expérimentation va permettre à Castillon la Bataille d'entrer dans l'expérimentation, en bénéficiant d'un financement important de 18.000€ par an et par chômeur pour chaque poste créé par l'entreprise à but d'emploi. Ce financement sera versé par l'organisme dénommé « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » qui assure la gestion du fonds d'expérimentation créé par la loi n°2016-

231 du 29 février 2016. Compte tenu du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée dans la commune, cette démarche de projet TZCLD a du sens. L'entreprise à but d'emploi (EBE) aura besoin de grands locaux à l'instar des autres « entreprises à but d'emploi » (EBE) existantes.

Sur le centre technique municipal Monsieur le Maire rappelle que nous sommes actuellement très à l'étroit dans les locaux actuels. De plus ces locaux n'offrent pas vraiment de perspectives d'extension. Il s'agirait donc de transférer une activité génératrice de contraintes (parking des véhicules, stockage de matériaux, aire de nettoyage...) en dehors du centre bourg. Ce mouvement accompagnerait celui du Conseil départemental qui a décidé de transférer le Centre routier départemental (CRD) avec le déménagement de la rue Paul BERT vers l'entrée de la ville.

M le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la parcelle située 119 rue Michel Montaigne pour les 2 projets : installation de l'entreprise à but d'emploi (EBE) pour TZCLD et aménagement hors du centre-ville d'un nouveau centre technique municipal.

**Le conseil municipal avec 21 voix pour et 2 absentions des membres présents, autorise monsieur le Maire à réaliser toute étude utile pour les deux projets présentés, « Territoire zéro chômeur de longue durée » et l'aménagement d'un nouveau service technique municipal.**

### Questions diverses

Mme Patricia COURANJOU souhaite obtenir les chiffres relatifs à la sécurité et à la délinquance sur le territoire de Castillon la Bataille pour les années 2008 à ce jour. M le Maire indique qu'il ne détient pas ces données qui relèvent de la Gendarmerie et qu'il n'est donc pas en mesure de les communiquer. M. le Maire a déjà écrit à la Gendarmerie nationale pour obtenir ces chiffres. Il s'engage à réinterroger l'autorité préfectorale.

Mme Patricia COURANJOU signale qu'elle souhaite qu'une commission voirie et une commission urbanisme soient constituées. Elle souhaite être présente lors des réunions de ces commissions.

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal fixe lui-même les règles de son fonctionnement et que la création d'une commission Voirie/Urbanisme n'est pas nécessaire pour l'instant. Il explique qu'il enregistre la demande. En revanche, il s'engage à créer un groupe de travail relatif au Renouvellement Urbain. Ce groupe sera bien sûr ouvert aux élus de l'opposition.

Mme Patricia COURANJOU signale que plusieurs personnes ont pris l'habitude de se regrouper sur la voie publique sans masque et pendant l'horaire de couvre-feu. M le Maire indique que ces comportements ont conduit à dresser dix neuf verbalisations. Il précise que M Phillipe BRIMALDI, Adjoint de Garde, a appelé la gendarmerie pour intervenir le 19 janvier, soir de la présentation du projet de Budget Primitif 2021 en Commission Finances. M Jean François LAMOTHE rappelle que la Police Municipale fait respecter le port du masque dans le périmètre du marché de plein air le lundi matin.

Mme Patricia COURANJOU regrette qu'aucun encart n'a été réservé au droit d'expression du groupe d'opposition dans l'agenda municipal récemment distribué aux Castillonnais. M le Maire indique que la jurisprudence n'accorde pas de droit d'expression dans les agendas car il ne s'agit pas d'un support d'information générale stricto sensu. Il fait remarquer que l'agenda distribué par le Conseil Départemental de la Gironde ne réserve pas non plus de tribune pour l'expression des groupes d'opposition.



Mme Patricia COURANJOU souhaite que l'ensemble des élus du Conseil Municipal soient destinataires des comptes rendus des réunions du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols. M le Maire indique que les Conseillers Municipaux seront destinataires des ordres du jour et des comptes rendus du Conseil Communautaire. La commune fera ainsi le lien avec l'ensemble des élus municipaux. Cependant M. le Maire rappelle que sur le plan du droit (loi « Engagement et proximité ») cette obligation d'information incombe exclusivement à la Communauté des communes.

**Fin de la séance à 21h05**